

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018 A 19H 30

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Procurations : 4

Absent : 0

Votants : 23

L'an deux mille dix- huit et le 20 Mars à 19h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 13 Mars 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie - ALLIOT Lucille - ALVADO régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - BARRIOS-CHETCUTI Katia - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte - DESPIERRE Francis – FAIVRE Sébastien - FOING Jacqueline - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie - - PONS Bernard - RUQUET Adolphe - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : GAC Catherine procuration à Yves AUDOUIN - MESBAH-LOURDE Pascale procuration à Régis

Absent : Mme ALBERT absente en tout début de séance rejoint l'assemblée avant l'examen du point n° 1

Après vérification du quorum la séance est ouverte à 19h40

MAILHOL Sylvie est désignée secrétaire

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 6 Février 2018.

M.DESPIERRE souhaite voir mentionnés dans le compte rendu, les propos de Mme le Maire indiquant qu'il paraissait difficile d'engager des travaux d'urbanisation tant que les travaux d'assainissement dans le centre historique, n'étaient pas réalisés.

M.AUDOUIN quant à lui, indique que Mme le Maire avait informé lors du précédent Conseil que les commissions seraient prochainement convoquées or, il précise que cela n'a pas été le cas pour celle dont il fait partie.

Mme VEZAT précise que les comptes de gestion approuvés ne nous sont parvenus qu'en fin de semaine dernière, décalant la programmation des projets pour l'année 2018.

Après prise en compte de ces deux remarques, le compte-rendu est adopté.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Mme ALBERT rejoint l'assemblée juste après ce vote.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- affectation du solde Syndicat Intercommunal Transport Personnes Agées
- admissions en non valeur

Les élus acceptent cette demande à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I) PROGRAMMATION CONTRATS TERRITOIRE 2018

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de mise en accessibilité des bâtiments communaux et donne la liste des travaux qui seront réalisés à ce titre, en 2018 :

- Maison CAZARRE devis de 4 591.03 € HT portant notamment sur la mise en place d'une rampe d'accès
- Mise aux normes des WC publics situés place des Jacquets et place du Préau pour un montant total de 6 535.00 € HT
- JACOBINS : travaux de rénovation et de mise aux normes accessibilité des sanitaires de ce bâtiment pour un montant estimé à 12 281.08 € HT
- ANCIENNE GENDARMERIE : les travaux relatifs à l'installation d'une rampe d'accès et à l'aménagement des WC sont chiffrés à 6 038.93 €.
- CIMETIERE : les travaux de mise en accessibilité du cimetière (cheminement extérieur, stationnement PMR) sont évalués à 8 135.00 €

Elle propose aussi la réalisation des opérations suivantes :

- Réhabilitation des sanitaires extérieurs école : 4 007.90 € HT
- Travaux de réhabilitation du commerce Huit à 8 : 47 227.13 € HT
- Travaux de rénovation appartement situé au plan d'eau : 9 875.20 € HT
- Travaux au « Moulin » en vue création halte Pèlerins : 9 028.20 € HT

Mme le Maire précise que ces opérations pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la haute Garonne au titre des contrats de territoire 2018.

Après discussion les élus valident à l'unanimité cette programmation et autorisent Mme le Maire à solliciter des aides auprès du Conseil Départemental.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

II) DOSSIER DETR

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire rappelle que la commune s'est vue attribuer par l'Etat, une subvention de 40% pour la réhabilitation du bâtiment communal garage CAZARRE.

Ce projet était destiné à revitaliser le centre Bourg, or une meilleure prise en compte du contexte économique local conduit Mme le Maire à proposer de n'affecter qu'une partie de la subvention au garage CAZARRE.

L'autre partie pouvant servir à moderniser et rendre plus attractif le local du Huit à 8, également propriété de la commune.

Cette proposition permettrait de mener à bien deux rénovations sur des bâtiments communaux et de redynamiser le tissu économique local.

Les services de l'Etat sont disposés à examiner cette nouvelle option.

Après en avoir délibéré, les élus valident la modification du projet initial et autorisent Mme le Maire à présenter une demande de subvention modifiée.

Votants :23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) PERSONNEL COMMUNAL : création de postes

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire indique que trois salariés du SIVOM sont actuellement détachés à temps complet sur la commune sur les missions propreté de la ville et entretien bâtiments communaux.

Mme le Maire propose d'intégrer ces trois personnes à temps complet dans le personnel communal, sans coût salarial supplémentaire pour la collectivité.

Mme le Maire mentionne que la collectivité compte actuellement 23 agents titulaires et 9 contractuels, soit 23 agents équivalent temps plein.

A la création de ces trois postes s'ajoute celle d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives, le maître-nageur sauveteur de la piscine municipale ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite en octobre 2018.

A noter que le poste correspondant à ce grade n'est pas créé à ce jour, car il n'existait pas à l'époque de ce recrutement.

Les élus valident à l'unanimité la création des 4 postes

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Messieurs FAIVRE et DESPIERRE, saluent la qualité du travail de l'agent en charge de la propreté de la ville.

M. DESPIERRE signale par ailleurs, que des ordures sont parfois jetées de façon anarchique dans le local de regroupement des poubelles, situé place de l'esplanade.

L'élu en charge du dossier avait connaissance de cet état de fait et est en relation avec la Communauté de communes du Volvestre, pour trouver les solutions les plus pertinentes.

IV) DOSSIERS SDEHG

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : 1/ Mme le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais des petits travaux urgents relevant de sa compétence, le président du SDEHG a proposé que chaque commune vote une enveloppe prévisionnelle annuelle de participation, de 10 000 € maximum .

Elle précise que les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

L'adoption de cette nouvelle procédure est adoptée à l'unanimité.

Votants :23	Pour : 23	Contre :0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

2/ Toujours concernant le SDEHG, Mme le Maire soumet à la validation des élus le coût de branchement pour le projet communal de 3 lots sur l'Avenue des Pyrénées.

La part restant à la charge de la commune serait de 3 711€ pour un coût total d'opération de 14 725 €.

Le montant de ce devis est approuvé à l'unanimité.

Votants :23	Pour : 23	Contre :0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) ADHESION CCV à SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : La Communauté de Communes du Volvestre a par délibération émis le souhait d'adhérer au Sivom de la Saudrone Ariège Garonne pour lui transférer la compétence équipements sportifs intégrant une salle multisports régionale.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les communes membres de la Communauté de Communes du Volvestre (CCV) doivent se prononcer sur cette adhésion.

Mme le Maire propose de donner un avis favorable, proposition retenue à l'unanimité.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) CONVENTION DOMAINE PUBLIC ROUTIER : Travaux Parvis

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle que par délibération du 5 décembre 2017, les élus ont validé le projet de restauration du Parvis de la Cathédrale proposé par le cabinet ATEMO.

L'entreprise retenue pour cette opération débutera les travaux à la mi-Mai.

Ces travaux étant pour partie effectués sur le domaine public routier départemental, le Conseil Départemental souhaite formaliser par convention, les conditions administratives et techniques de mise en sécurité et d'accessibilité sur l'emprise de la RD 25.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Votants : 23	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) LOYER MAISON CAZARRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire informe les élus que la commune a été contactée par un professionnel (coaching, accompagnement personnalisé) pour la location d'un bureau à l'étage de la maison CAZARRE.

Mme le Maire propose de louer ce local de 25 m2 moyennant un loyer mensuel de 200 € + 50 € de charges.

Précision faite que le loyer demandé la première année conformément aux règles habituelles, sera minoré de 50 %.

Les élus approuvent à l'unanimité les modalités de cette location.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) CONCESSION DISTRIBUTION GAZ NATUREL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle que la commune de RIEUX dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 16/01/1990 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 21/02/2018 en vue de le renouveler.

L'entreprise GRDF étant la seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive, le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

La ville percevra une redevance de fonctionnement annuelle, le montant sera actualisé chaque année, il est estimé à 1 918 euros pour l'année 2017.

Les élus approuvent à l'unanimité le projet de signature de ce traité de concession.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IX) VERSEMENT AVANCE SUBVENTION : compagnie des Archers

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

Objet : En vue de la préparation de la fête du Papogay 2018, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à la demande de la compagnie des Archers, une avance de 8000 € sur la subvention 2018.

Messieurs AUDOUIN, ALVADO, PONS, SANTA-CRUZ et SAVIGNOL ne prennent pas part au vote.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité			

X) DISSOLUTION SITPA : point rajouté à l'ordre du jour

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Elle indique que les communes adhérentes doivent délibérer sur l'affectation de l'excédent du SITPA dont le montant s'élève à 76 615,94€.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité			

XI) ADMISSIONS EN NON VALEUR : point rajouté à l'ordre du jour

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le maire indique que suite à des poursuites infructueuses, la trésorerie du Volvestre demande l'inscription en non-valeur d'une dette de 452.04 €. Cette somme concerne des factures de cantine et garderie de 2015 et 2016.

Mme le Maire fait état des graves difficultés financières et familiales rencontrées par cette débitrice ex-habitante de la commune, et propose de donner une suite favorable à la demande de la Trésorerie.

M.AUDOUIN fait état de son désaccord.

Votants : 23	Pour : 20	Contre : 1	Abstentions : 2
Adopté à la majorité			

QUESTIONS DIVERSES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

1/ La FNACA convie les élus le 25 Mars, à une cérémonie de commémoration du cessez le feu en Algérie.

2/ Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération des Pharmaciens d'officine sur le risque de disparition d'une pharmacie sur 2 en France, ce qui signifie en milieu rural la perte d'une offre de soins.

3/ L'agence Régionale de Santé a élaboré pour les 10 années à venir, le schéma régional de santé unique. Ce document est consultable sur internet :

<https://prs.occitanie-sante.fr>

Séance levée à 21h

Le Maire
Maryse VEZAT-BARONIA

